



Le Bulletin

Volume 53 Numéro 11

Édition du 13 février 2025

Dans ce Bulletin

Marche des femmes, 2^e édition.....p.1-2

Le « Saviez-vous que? » du comité de l'action féministe.....p.2

Tarifs douaniers de 25%, notre capacité à agir collectivement est-elle en train de s'effriter?.....p.2-3

Demandes de congé, d'allègement et de mutation, envoi des formulaires électroniques.....p.3

Investir au fonds de solidarité FTQ, une bonne façon d'encourager l'économie locale!.....p.4

À l'Agenda

Mardi 25 février 2025

Cinquième rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Rencontre Zoom

Mardi 25 mars 2025

Sixième rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Rencontre Zoom

Lundi 7 avril 2025

Deuxième assemblée générale 2024-2025

Heure : 18 h 30

Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean
15, rue Jacques Cartier Nord,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Marche des femmes, 2^e édition

Le comité de la condition féminine vous attend en grand nombre lors de la marche soulignant la journée internationale des droits des femmes.

La marche, qui s'associe au collectif du 8 mars, partira du **Parc Docquier** sur l'île Sainte-Thérèse, **le 13 mars prochain, dès 19 h**. Une **contribution de 5\$** par personne est demandée afin d'amasser des fonds au profit de la maison HINA.

Nous ferons également la collecte de produits d'hygiène pour les femmes et leurs enfants, hébergés au refuge. Le SEHR (CSQ) s'est engagé à remettre à l'organisme, une somme équivalente à celle amassée par le comité, et ce jusqu'à concurrence de 310\$, conformément à notre politique d'aide et dons.

Apportez vos lampes de poche en guise de solidarité et de symbole exprimant ainsi les dangers rencontrés par les femmes qui veulent se promener seules le soir.

Pour s'inscrire, veuillez répondre au Forms qui a été publié sur l'AVATAR du SEHR (CSQ) ou cliquer sur le lien suivant : <https://forms.office.com/r/iF-vEHq9mta>

Le « Saviez-vous que? » du comité de l'action féministe

En 1967, un événement majeur a des répercussions sur les conditions de travail des femmes : le bill 25. Il fait table rase sur toutes les échelles salariales des enseignants pour n'en faire qu'une seule, mettant hommes et femmes sur le même pied d'égalité pour le salaire.

Malgré ce point positif, la CSQ de l'époque, alors appelée la CEQ, remarque que plusieurs voient leur paie coupée. Mécontents, les enseignants font la grève. L'Union nationale adopte la première loi spéciale pour interdire cette grève, un droit pourtant légal depuis 1964.

Tiré de l'ouvrage « Cinquante ans de lutte pour l'égalité » de l'action féministe à la CSQ

Votre comité de l'action féministe : Catherine Lussier, Mégane Raymond et Cynthia Trinque

Tarifs douaniers de 25%, notre capacité d'agir collectivement est-elle en train de s'effriter?

Dès le début de l'année 2025, nous avons tous senti trembler la terre sous nos pieds devant les menaces du nouveau locataire de la maison blanche.

Soudainement et sans aucune justification factuelle, notre économie s'est retrouvée ciblée par notre géant voisin. Devant cette menace, plusieurs y ont été de spéculations, tentant de comprendre ce que nous avons bien pu faire pour recevoir ce camouflet ainsi que les injures qui ont suivi. Plusieurs d'entre nous se sont sentis comme le premier de classe qui se ferait punir par l'enseignant qui fait face à un groupe-classe turbulent. Injuste et injustifié, avons-nous pensé.

Puis après la surprise, la colère et l'impuissance ont vu le jour quand nous avons cherché des voies afin de faire sentir notre mécontentement à nos voi-

sins. Malheureusement, dans le monde dans lequel nous évoluons désormais, il est de plus en plus difficile d'entretenir un dialogue social et une mobilisation solidaire. C'est ce qui arrive lorsque les lieux d'échanges communs et intergénérationnels ont disparu. Nous sommes actuellement face à un clivage entre les diverses générations. Chaque génération se retrouve sur une plateforme différente d'échange, qu'il s'agisse des médias traditionnels, des géants du web tels Facebook, X, WhatsApp, YouTube, Tic Toc, Instagram, etc.

Dans ce cadre, ne nous étonnons donc pas d'avoir de la difficulté à se mobiliser collectivement et

d'entreprendre des actions efficaces. Depuis une dizaine d'année, nous entretenons ce faux sentiment d'être connectés les uns aux autres sur des plateformes dont les algorithmes nous ramènent sans cesse vers des personnes qui pensent exactement comme nous.

Ainsi, il est de plus en plus rare de pouvoir échanger réellement et de convaincre quelqu'un du bien-fondé d'une position, en ayant recours à un argumentaire étayé par des FAITS. La désinformation omniprésente sur ces plateformes tend également à cristalliser les positions, entraînant un dialogue de sourds où seule l'envie d'avoir raison l'emporte au détriment de la quête de la vérité. Combien de fois avons-nous entendu quelqu'un affirmer face à un argument bien étoffé : « Je m'en fous, ça ne changera pas mon opinion ».

C'est malheureusement le monde dans lequel nous évoluons désormais... un lieu où la vérité est relative et revêt moins d'importance que l'émotion

suscitée par un contenu, qu'il soit réel ou factice. Et lorsque nous nous réveillerons enfin de cette apathie, comment pourrions-nous nous mobiliser collectivement afin de résister à une situation inacceptable? Comment pourrions-nous encore nous rappeler collectivement les raisons pour lesquelles notre pays est bien meilleur avec le tissu social qui nous est cher? Comment pourrions-nous encore défendre nos services publics autrement qu'auprès de ceux qui en ont besoin? Car la mobilisation nait désormais de la nécessité, du besoin personnel et non de la conscience de la justesse d'une cause.

On voit bien, chez nos voisins, de maigres tentatives de contestation face à la multitude de décrets signés par leur chef politique. Mais faute d'une réelle cohésion sociale, chacun proteste en silo. Espérons que cet électrochoc que nous avons ressenti nous poussera comme nation à poser des actions concrètes afin de rétablir le dialogue social nécessaire à notre survie à tous!

Demandes de congé, d'allègement et de mutation, envoi des formulaires électroniques

Vous devez transmettre votre demande au CSSDHR au plus tard le 31 mars 2023. Passé cette date, une demande pourrait être refusée si le CSS est incapable de vous remplacer.

Demande de congé ou d'allègement

Nous recommandons à tous les enseignants et enseignantes (spécialistes inclus), pour qui une demande d'allègement est une option, d'en faire la demande dans les délais prescrits. Il sera toujours temps de l'annuler ou de la modifier à la séance.

Demande de mutation d'école ou de champ

Les demandes de mutation d'école ou de champ doivent également être acheminées à l'employeur, au plus tard le 31 mars 2025.

Comme l'année dernière, vous devriez recevoir par courriel le lien vers le formulaire et aussi, lorsqu'il

sera complété, recevoir un accusé de réception avec les détails de votre demande. Des liens seront également disponibles sur le site Web du SEHR (CSQ), sous l'onglet « Relations de travail », dans la rubrique « Formules types et formulaires », section « Formulaires de demandes de congé ».

Avertissez SVP!

Si vous deviez changer d'idée, il sera toujours temps d'annuler cette demande. Passé la date limite du 31 mars 2025, il est possible d'annuler sa demande en retournant dans le formulaire électronique concerné. Ceci évitera les délais inutiles lors de la séance d'affectation.

Investir au fonds de solidarité FTQ, une bonne façon d'encourager l'économie locale!

À moins de vivre caché à l'abri d'une roche, vous avez sans doute suivi la saga des tarifs douaniers de 25% imposés par l'administration Trump qui pendent actuellement au-dessus de notre économie comme une épée de Damoclès.

Face à la menace actuelle, plusieurs d'entre nous ont commencé à scruter leurs achats et à effectuer des choix solidaires envers l'économie locale. Le Fonds de solidarité FTQ ne fait pas exception. Étant un précurseur des investissements locaux, ce fonds de travailleurs investissait déjà un minimum de 65% de ses fonds au Québec! Cette proportion atteint même 70% dans les investissements du portefeuille des produits Flexi-Fonds.

Portrait des récentes démarches entamées par le Fonds

L'équipe s'est mobilisée afin d'être prête à réagir rapidement avec des actions immédiates ou des stratégies à long terme pour soutenir leurs entreprises partenaires ainsi que les travailleurs et les travailleuses. Voici ce qui a été fait dans les dernières semaines :

Une analyse du portefeuille du Fonds : Dès décembre 2024, une analyse à haut niveau leur a permis de constater qu'en raison de sa diversification et du profil des entreprises qu'il contient, les impacts directs d'une imposition tarifaire de 25 % de la part des États-Unis semblent limités. Toutefois, une analyse des impacts

des tarifs qui sont maintenant imposés par le Canada sera effectuée rapidement.

Des entrevues avec les entreprises partenaires : Le Fonds de solidarité FTQ a réalisé plus d'une vingtaine d'entrevues au cours des deux dernières semaines afin de bien comprendre l'impact concret des tarifs éventuels sur leurs activités et d'évaluer les mesures qui seraient le plus bénéfiques pour elles. À la suite des annonces de la fin de semaine du 1^{er} février, les échanges se poursuivront alors que la situation est appelée à évoluer au cours des prochaines semaines, voire des prochains mois.

Des discussions avec les gouvernements : En plus d'une rencontre avec le premier ministre François Legault le 24 janvier dernier, le Fonds poursuivra ses discussions avec nos élus pour les informer des préoccupations entendues sur le terrain et alimenter leurs réflexions sur les actions à prendre.

Voilà une autre raison d'être fiers de nos investissements au Fonds de solidarité FTQ!

Ysabel Racine: responsable locale du Fonds de solidarité FTQ

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)